

**modifiant celui du 19 décembre 2018 sur la composition
des départements et les noms des services de
l'administration**

du 21 avril 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

arrête

Article Premier

¹ L'arrêté du 19 décembre 2018 sur la composition des départements et les noms des services de l'administration (AdésA) est modifié comme il suit :

Art. 2 Sans changement

¹ Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée.
- c. Sans changement.
- d. Sans changement.
- e. Sans changement.
- f. Sans changement.
- g. Abrogé.

Art. 2

¹ La Chancellerie d'Etat est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur le 1er mai 2021.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 avril 2021.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 30 avril 2021